

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Arrondissement de
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Canton d'Enne et Alzou

Commune d'AUBIN

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 21

Date de convocation : 07.04.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND - M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Laurent ALEXANDRE - Didier KAZMA – Mme Laurence ZARATE – MM. Maxime GAILLAC – Bruno BAYOL – MM. Faridi ABOUBACARI - François DERBOIS – Mme Marie-Emilie BOTELLA – MM. Lionel AULANIER – Ambdillah BACAR - Mme Nadine BONTEMPS – M. Robert GREVEN.

Procurations : Mme Laurianne VINCENT à Mme Michèle MACALUSO,
Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Bruno BAYOL,
Mme Séverine MAZARS à Mme Magali GARRIC,
Mme Marine FARBOS à M. Laurent ALEXANDRE,
Mme Nicole JANNOT à M. Bernard AUGIER,
Mme Maryline SALVAN à M. Robert GREVEN.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Maxime GAILLAC ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Subventions aux Associations – Exercice 2025 – Rectificatif.

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de la délibération relative au versement des subventions aux associations pour l'exercice 2025,

CONSIDERANT qu'il convient de rectifier cette erreur matérielle,

Le Conseil Municipal,
Accusé de réception en préfecture
012-211200134-20250414-20250414_16-DE
Reçu le 21/05/2025

Après avoir délibéré,

DECIDE d'allouer les subventions ci-après :

- R.B.O.A.....	600 €
- Donneurs de Sang	200 €
- Société de Pêche.....	600 €
- Société de Chasse.....	600 €
- Amicale Laïque	900 €
- Etoile Sportive de COMBES.....	5 800 €
- E.S.C. (Journée estivale).....	1 200 €
- Flamenco y Feria.....	300 €
- Twirling Bâton	4 500 €
- Cyclo-Club FIRMI-AUBIN-CRANSAC.....	800 €
- Cyclo-Club FIRMI-AUBIN-CRANSAC (Nuit des Trophées Cyclisme).....	1 000 €
- France Adot (don d'organes).....	50 €
- Association Sportive Collège CRANSAC	400 €
- Foyer Socio-Educatif Collège CRANSAC	400 €
- Pass'Temps	500 €
- L'Atelier Gourmand.....	600 €

Une discussion s'instaure sur la demande de subvention faite par l'E.C.S. pour l'organisation de la Fête de la Musique 2025.

MM. Maxime GAILLAC et Faridi ABOUBACARI, membres de l'association quittent l'Assemblée et ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de 5 000 € à l'E.S.C. pour l'organisation de la Fête de la Musique 2025.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Cette délibération annule et remplace notre délibération du 15 avril 2025 (séance du 14 avril 2025).

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **19 mai 2025**.
Publiée ou Notifiée le **19 mai 2025**.

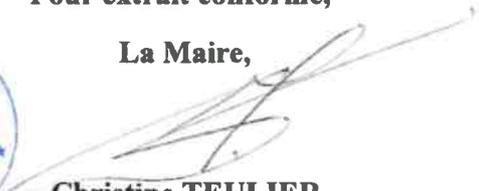
La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

Maxime GAILLAC



La Maire,

Christine TEULIER